

QUE VIENNENT CEUX QUI SONT PURS POUR ETUDIER CE QUI EST PUR (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)



La Voie À Suivre VAYIKRA

512

15.03.08

8 ADAR II 5768

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

www.hevratpinto.org

Responsable de publication
Hanania Soussan

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham

GARDE TA LANGUE !

Il est interdit de leur obéir

Il n'y a pas de différence dans l'interdiction de raconter, que ce soit spontanément ou bien qu'on ait fait pression sur vous pour raconter, c'est de toutes façons interdit. Même si c'est son père ou son Rav, que l'on doit respecter et craindre, et ne pas le contredire, qui ont demandé de leur raconter quelque chose sur Untel, et qu'on sait que de cette histoire on sera obligé d'en venir à du lachon hara ou même seulement à de la «poussière de lachon hara», il est interdit de leur obéir.

Il appela Moché et Hachem lui parla de la Tente d'assignation en disant: parle aux bnei Israël et dis-leur: un homme d'entre vous qui offrira un sacrifice à Hachem, offrez votre sacrifice du gros ou du petit bétail» (Vayikra 1, 1-2).

Nos Sages ont dit dans le Midrach (Tan'houma Tsav 14): «Pourquoi est-ce que les jeunes garçons commencent à étudier dans le livre Vayikra? Parce qu'il contient tous les sacrifices, et parce qu'ils sont encore purs et ne connaissent pas le goût de la faute. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il a dit qu'ils commencent par l'étude des sacrifices: que viennent ceux qui sont purs pour étudier ce qui est pur, et Je le leur compte comme s'ils offraient les sacrifices devant Moi.» Et bien que le Temple ait été détruit, et qu'il n'y ait plus de sacrifices, si les jeunes garçons ne lisaient pas ce qui les concerne, le monde ne subsisterait pas.

On apprend de là que des lois capitales de la Torah dépendent des passages sur les sacrifices, et c'est par eux que les bnei Israël subsistent dans leurs exils. En effet, même quand il n'y a pas de Temple et qu'on n'offre pas de sacrifices devant Lui, par le fait que les bnei Israël étudient les sacrifices, D. le leur compte comme s'ils les offraient, et Il les rachète.

Ainsi que l'ont dit nos Sages (Mena'hot 110a): «Quiconque étudie les lois du 'hatat, c'est comme s'il avait offert un 'hatat, et quiconque étudie les lois du acham, c'est comme s'il avait offert un acham.» C'est pourquoi nos ancêtres ont établi que les jeunes garçons doivent commencer leur étude par les sacrifices, pour les y habituer dès l'enfance, et qu'ils sachent que lorsque l'homme faute à notre époque, et qu'il n'a plus la possibilité d'offrir un sacrifice, puisqu'il n'y a plus de Temple, du fait qu'il étudie la Torah, l'Ecriture le lui compte comme s'il l'avait offert.

C'est pourquoi cette parachah commence par «Il appela» (vayikra). On peut diviser le mot vayikra en vay kra. «Vay» avec le mot lui-même a la valeur numérique de «tov» (bon), et il n'y a de bon que le Saint béni soit-Il, ainsi qu'il est dit (Téhilim 34, 9) «Goûtez et voyez comme est bon Hachem». Et il n'y a de bon que la Torah (Berakhot 5a). «Kra» a la valeur numérique avec le mot lui-même de «karev» («rapprocher»), ce qui nous dit que par l'étude de la Torah, l'homme se rapproche de son Créateur.

L'étude de la Torah se trouve en allusion dans le mot «Vay», pour nous dire que même si parfois l'étude de la Torah est difficile (Vay!) pour l'homme, et qu'il étudie dans la pauvreté et les épreuves, il doit tout de même le faire, même s'il est vieux ou malade. Le Rambam dit dans les Hilkhot Talmud Torah (1, 8): «Tout homme d'Israël doit étudier la Torah, qu'il soit pauvre ou riche, en parfaite santé ou malade, jeune ou tellement vieux qu'il n'a plus de force, même si c'est un pauvre qui est nourri par la tsedaka et tend la main, et même s'il a une femme et des enfants, il doit fixer un temps d'étude de la Torah le jour et la nuit, ainsi qu'il est dit: «Tu l'auras en bouche jour et nuit.»»

Il aurait mérité que son sang soit versé

Etant donné que la Torah est éternelle, on est obligé de dire que cet appel de D. à Moché dans le Sanctuaire se répète chaque jour pour chacun des bnei Israël, afin de le pousser à étudier la Torah, même si cela lui est très difficile.

Par cette étude dans la difficulté et le dévouement, il lui est promis qu'il se rapprochera de son Créateur.

De plus, quand l'homme étudie la Torah avec dévouement, l'Ecriture le lui compte comme s'il avait offert un sacrifice à Hachem. Quand l'homme amenait un sacrifice dans le Sanctuaire, tout son corps était sanctifié, et c'était aussi important que s'il s'était sacrifié lui-même à Hachem, ainsi que l'écrit le Ramban: «Au moment où il offre un sacrifice, l'homme doit considérer qu'il aurait mérité que son sang soit versé et son corps brûlé, sans la bonté du Créateur qui accepte de lui un remplacement. Ce bœuf qu'il offre en sacrifice, son sang vient à la place de son sang, son âme à la place de son âme, et ses membres à la place de ses membres.»

C'est pourquoi il est dit «Un homme d'entre vous qui offrira un sacrifice». L'homme doit se sacrifier devant Hachem. Comment peut-il se sacrifier devant Hachem? En donnant sa vie pour les paroles de Torah et en étudiant même dans les épreuves. Quiconque ne se dévoue pas entièrement pour la Torah et les mitsvot, même s'il a la Torah, comme il ne donne pas sa vie pour elle, sa Torah n'a pas vraiment de valeur.

Le monde entier valait d'être créé pour lui

Ainsi que l'ont dit les Sages (Berakhot 20a), Rav Papa a dit à Abayé: «En quoi les Anciens étaient-ils différents, pour qu'il leur soit fait des miracles, de nos générations pour lesquelles ne sont pas faits des miracles? Si l'on dit qu'ils étudiaient la Torah plus que nous, c'est impossible, car à l'époque de Rav Yéhouda on n'étudiait que l'ordre de Nézikim, alors que nous étudions les six ordres de la Michna. Quand Rav Yéhouda arrivait au traité Ouktsin de la Michna, où il est dit (Taharot 2, 1) «la femme qui fait macérer des légumes dans une marmite», et certains disent qu'il s'agit de la michna (Ouktsin 2, 1) «des olives macérées dans leurs feuilles sont pures», il disait: «Je vois ici les difficultés soulevées par Rav et Chemouël». Alors que nous, dans les dernières générations, nous étudions le traité Ouktsin de treize façons et en grand détail.

À l'époque de Rav Yéhouda, quand le monde avait besoin de pluie, il enlevait une chaussure en signe de peine, et la pluie se mettait immédiatement à tomber; alors que nous, nous avons énormément de peine, nous crions dans notre prière, et on n'y fait pas attention. Il lui dit: «Les Anciens donnaient leur vie pour la sainteté du Nom de Hachem, et nous ne le faisons pas.» Un jour, Rav Ada bar Ahava a rencontré dans la rue une Samaritaine qui était habillée richement mais de façon impudique. Il a cru que c'était une juive, il a déchiré son habit, et en fin de compte il a découvert que c'était une Samaritaine, et il a dû lui payer quatre cents zouz.»

Du fait que les bnei Israël étudient la Torah avec beaucoup de difficulté et de dévouement, le monde subsiste grâce à eux. C'est pourquoi l'Ecriture commence ce livre, qui traite entièrement des sacrifices, qui sont purs et grâce auxquels le monde subsiste, par Vayikra, Il a appelé. Pour nous dire que lorsque l'homme étudie la Torah dans l'effort, le monde entier valait la peine d'être créé pour lui, et sa Torah subsiste. Ainsi qu'il est enseigné (Berakhot 63b): «Les paroles de Torah ne subsistent que chez celui qui se tue pour elles», comme se conduisaient Hillel l'Ancien et Rav Ada bar Ahava. Mais si l'on n'étudie pas la Torah, il vaudrait mieux ne pas être venu au monde.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES LE SOUVENIR DU TSADIK EST UINE BENEDICTION RAV ARYE LEVINE ZATSAL

À l'époque du Mandat britannique, Rabbi Aryé Lévine zatsal a mérité le surnom connu de «père des prisonniers». Tous les Chabats, par tous les temps, par les jours de charav ou les tempêtes de l'hiver, le Rav a pris la peine, dès l'époque du Mandat britannique, pendant près de vingt-cinq ans, d'aller visiter les prisonniers en prison, les prisonniers au secret et les condamnés à mort, pour les encourager et leur écrire des lettres. On connaît en particulier ses visites fréquentes à la prison centrale du «Migrash HaRoussim» à Jérusalem, où il organisait pour eux des prières de Chabat en commun. La personnalité de Rav Aryé fascinait tout le monde. Les prisonniers au secret, religieux et non-religieux, et même des criminels de droit commun, se rassemblaient autour de lui, qui pour prier et qui pour entendre des paroles d'encouragement.

Il visitait aussi régulièrement les hôpitaux pour lépreux, afin d'encourager les malades. Rav Aryé Lévine avait une sensibilité particulière pour les nécessiteux de la société. Au-delà de son grand souci de leur subsistance et de leurs manques, il faisait très attention à leur honneur et se plaignait qu'on y porte atteinte.

Une sensibilité particulière

Son petit-fils, le Rav David Lévine, raconte: «Quand j'étais petit, je jouais des mauvais tours, comme le font les enfants. Un jour, nous avons vu, mon ami et moi, un drapeau sur le mur d'une maison, et nous avons parié entre nous qui réussirait à grimper sur le mur et à le prendre. J'ai grimpé et je suis arrivé jusqu'au drapeau, je l'ai pris et je l'ai descendu. La maîtresse de maison s'en est aperçue, et elle m'a appelé par la fenêtre: «Petit, je sais qui tu es.» Je me suis sauvé et j'ai caché le drapeau. Le lendemain, je suis arrivé au «'héder» et mon grand-père m'a appelé dans son bureau qui était une petite pièce sous les escaliers. Dans le bâtiment du Talmud Torah «Ets 'Haïm», je ne pouvais pas imaginer ce qu'il me voulait. Rabbi Aryé a pris une Bible à la main, il l'a feuilletée, et quand il est arrivé au livre de Chemot (22, 21), il a commencé à me dire: «Lis!» J'ai lu: «Tu ne tourmenteras pas la veuve ni l'orphelin.»

Rabbi Aryé m'a dit de nouveau: «Lis, et tout haut!» J'ai répété le verset. «Lis une troisième fois!» m'a dit Rabbi Aryé. Pendant tout ce temps-là, je ne savais pas où mon grand-père voulait en venir et ce qu'il attendait de moi. Alors, Rabbi Aryé s'est mis à me gronder: «La Torah nous ordonne explicitement de ne pas faire de peine à une veuve! C'est une interdiction comme celle de manger du porc! Cette femme, dont tu as enlevé le drapeau, est une veuve! Comment as-tu osé lui faire de la peine?» J'étais assis tout penaud et je me disais: il ne me reproche pas d'avoir transgressé «tu ne voleras pas», mais il se concentre sur un seul point, la peine que j'ai causée à cette veuve et la gravité de la mauvaise action que j'ai commise. Que faire, je me suis trompé, ça va mal, je vais rendre le drapeau... Non, non, ça ne suffit pas. Tu dois aller chez elle et lui demander pardon, sinon «cela va mal pour nous deux»... Bon, à la fin des cours, le soir, je vais aller chez elle pour lui demander pardon. Le soir? Non! Vas-y tout de suite! Naturellement, je n'avais plus le choix, je suis tout

de suite allé chez cette veuve et je lui ai demandé pardon, mais depuis ce jour et jusqu'à aujourd'hui, son appel résonne dans mes oreilles: «Comment as-tu osé faire de la peine à une veuve?» Cette sensibilité qu'il avait envers les cas isolés, et qu'il nous a inculquée, je l'ai aujourd'hui dans le sang.

Le «goral HaGra»

Le nom de Rabbi Aryé Lévine s'est gravé dans la conscience du peuple d'Israël quand en janvier 1948, un renfort de soldats juifs comprenant 38 jeunes gens est sorti vers Goush Etsion assiégé. Au bout de quelque temps, l'un d'eux s'est tordu la cheville et il est retourné à la base à Har Tov avec deux autres pour l'accompagner. Les trente-cinq autres soldats ont continué leur chemin vers un combat désespéré dans les collines de Judée, dont aucun d'entre eux n'est revenu. Au bout d'un an et demi, à la suite d'un cessez-le-feu, leurs dépouilles ont été rendues à Israël. Les gens de la rabbanout militaire n'ont réussi à identifier avec certitude que 23 corps, sur les 12 restants il y avait un doute. Certains des parents se sont adressés au gaon Rabbi Tsvi Pessa'h Frank zatsal, qui était alors Grand Rabbin de Jérusalem, pour lui demander de l'aide. Après avoir pesé la chose, le Rav Frank décida que pour identifier les corps et leur donner une sépulture convenable, il allait organiser une cérémonie de «goral HaGra», un tirage au sort attribué au gaon Rabbi Eliahou de Vilna. Le Rav Frank pensait que seul un juif tsadik et craignant le Ciel comme Rabbi Aryé Lévine pouvait accomplir cette tâche difficile et importante. Pour organiser le tirage au sort, Rabbi Aryé prit une vieille Bible qu'il avait, et en face de l'Arche sainte ouverte, douze bougies étant allumées, il ouvrit la Bible au hasard à une certaine page. Après chaque fois qu'il ouvrait le livre, on le feuilletait sept fois, et il décidait d'après une allusion du texte le nom de l'un des défunts. Onze fois il ouvrit le livre avec une grande émotion et en tremblant, à chacune des fois le premier verset qui apparaissait contenait une allusion au nom de l'un des défunts. Après en avoir identifié onze, le dernier se trouvait identifié de lui-même.

Son histoire

Rabbi Aryé Lévine est né le 6 Nissan 5645 à Orla près de Bialystok en Russie, de Rabbi Byniamin Beinush et son épouse Ethel. Il a étudié dans les yéchivot de Slotsk et Slonim où il était considéré comme quelqu'un de très intelligent et de très assidu. Malgré son jeune âge, il réussit à être reçu à la yéchivah de Volojine, où il fit des études brillantes.

Rabbi Aryé est monté en Terre sainte en Adar 5665 et il a étudié à la yéchivah de Torat 'Haïm. Plus tard il a été machguia'h de la yéchivah de Ets 'Haïm à Jérusalem. Il est décédé le 9 Nissan. Que sa mémoire soit une bénédiction.

A PROPOS DE LA PARACHAH LE DÉTAIL DES COUTUMES DES GRANDS D'ISRAËL

«*Quand un chef de tribu fautera et fera une chose qu'il est interdit de faire involontairement et qu'il se trouvera en faute*» (Vayikra 4, 22).

«Heureuse est la génération dont le chef fait attention à apporter un sacrifice pour une faute commise involontairement.» Rachi: La Guemara explique sur le verset «autour de lui gronde la tempête (nissara)» – cela nous enseigne que le Saint béni soit-Il est sévère avec ceux qui sont proches de Lui même de l'épaisseur d'un cheveu (seara).

On raconte sur le Roch Yéchivah de Porat Yossef, le gaon Rabbi Yéhouda Tsadka, qu'il pesait et mesurait le moindre de ses actes, et prenait un soin extrême de ce qu'il faisait pour savoir si cela risquait d'entraîner l'honneur du Ciel ou l'inverse.

Tous les jours l'après-midi, il avait l'habitude de se reposer quelques minutes, pour reprendre des forces et récupérer du mal qu'il se donnait sans trêve dès le petit matin. Mais quand un jour un artisan vint chez lui, un homme simple, pour faire diverses réparations, il ne se reposa pas ce jour-là. En effet, il se dit: «Je crains la profanation du Nom de D.! Que cet ouvrier ne s'imagine pas que le 'hakham Yéhouda a le temps, quand il veut il va dormir au milieu de la journée, c'est seulement moi qui suis obligé de travailler sans arrêt...»

«Rabbi Yanaï avait un verger dont le temps de la cueillette est arrivé pendant 'Hol HaMoed. Il a fait la cueillette. L'année suivante, tout le monde a attendu 'Hol HaMoed pour faire la cueillette. Rabbi Yanaï a rendu son verger propriété publique cette année-là, parce qu'il avait été l'occasion d'une erreur. Dans le commentaire de Rabbeinou 'Hananel, le Yérouchalmi dit: «on apprend de ce qui peut entraîner une erreur, mais on n'apprend pas de ce qui est correct.»

Ainsi il portait une attention extrême à ne pas provoquer la moindre petite impression erronée. Une fois, un jeudi soir, il était en voyage au loin, et il n'a eu le temps d'arriver pour son étude habituelle cette nuit-là que quelques minutes avant la prière de vatikin. Dès le premier instant où il est entré à la synagogue, il a dit à l'élève qui l'accompagnait: «Étudions au moins quelques instants.»

Mais après avoir lu une ligne ou deux, il referma le livre, en disant: «La communauté va bientôt rentrer pour la prière, et ils vont penser que j'ai étudié ici pendant trois heures, je les aurai donc trompés.»

Il chérissait les doutes du Saba Kadicha le 'Hafets 'Haïm zatsal dans ce genre de situations. On disait sur Rabbi Israël HaCohen que sa bouche n'avait jamais arrêté d'étudier que lorsqu'il était malade, quand le médecin lui interdisait d'étudier pour des raisons de santé.

En de pareils moments, il réfléchissait à la façon de se comporter. Si les gens le voyaient assis sans rien faire, sans avoir au moins un livre ouvert devant lui, il n'y a pas de plus grand 'hiloul Hachem que cela! D'un autre côté, s'il tenait un livre uniquement pour faire illusion, sans lire dedans, il tombait dans l'interdiction de tromper délibérément! Que faire?

Il posa la question à son ami le gaon Rabbi 'Haïm Ozer Grodzenski zatsal de Vilna, auteur de «A'hiezer», qui faisait partie des plus grands décisionnaires de sa génération. Il lui dit qu'il valait mieux que le 'Hafets 'Haïm tienne un livre ouvert devant lui, car «il n'y a pas à craindre une tromperie». Personne ne se tromperait s'il pensait que le 'Hafets 'Haïm était en train d'étudier à ce moment-là...

LES PAROLES DES SAGES

«*Tu rendras ce que tu as volé*»

L'une des questions qui sont souvent posées aux grands décisionnaires est de savoir comment il est possible de racheter la faute du «vol», si on ne se rappelle pas des gens à qui on a volé!

Dans le livre «Touvkhá Yabiou», le Rav Yitz'hak Zilberstein chelita conseille à celui qui se repent et veut racheter la faute du vol de s'efforcer de donner de l'argent pour les besoins de la communauté.

Le Rav chelita cite une histoire étonnante qui est arrivée à Meron, et dont il a lui-même été témoin:

A côté du tombeau de Rabbi Chimon bar Yo'haï à Meron, quelqu'un a mis des bancs confortables. Il y a quelques années, quand je suis allé à Meron, j'ai vu un juif qui s'était allongé sur l'un de ces bancs, et quand il s'est levé il a dit une phrase du genre «Oh, comme c'était bon de se reposer sur ces bancs!»

Ensuite, il s'est avéré que cet homme qui avait mis les bancs avait commis une faute envers le juif qui s'était reposé sur eux, et comme celui-ci avait profité de ces bancs, cela lui a été compté comme s'il avait expié et que la faute ait disparu. Il en va de même en ce qui concerne le fait de rendre un objet volé: si on fait quelque chose pour la communauté et qu'on donne des choses dont le public a besoin, et qu'on prie aussi Hachem pour que ceux contre qui on a fauté vous pardonnent, de cette façon on méritera le rachat et le pardon de sa faute.

À LA SOURCE

«Il sacrifiera un mâle parfait à l'entrée de la Tente d'assignation, il le sacrifiera pour être agréable» (1, 3).

Que signifie l'expression double «il sacrifiera un mâle parfait» – «il le sacrifiera»?

Rabbi Zalman Sorotzkin zatsal l'explique dans son livre «Oznaïm LaTorah». Dans les lois du sacrifice, il y a trois conditions dans ce verset: que le sacrifice soit «mâle», qu'il soit aussi «parfait», et de surcroît que le sacrifice soit «agréable».

Or quand on apporte un holocauste à l'entrée de la Tente d'assignation, les cohanim peuvent vérifier que c'est un mâle et qu'il est parfait, mais si la personne l'a vraiment apporté «pour être agréable», pour savoir cela il faut le sacrifier devant Hachem, «il le sacrifiera pour être agréable», car Lui seul connaît les pensées cachées du cœur.

«Il sacrifiera un mâle parfait à l'entrée de la Tente d'assignation il le sacrifiera pour être agréable» (1, 3).

Ce verset est expliqué dans le livre «Midrach Chemouël» d'après une histoire rapportée dans le Midrach, d'un bœuf que l'on traînait pour l'offrir en sacrifice et qui ne se laissait pas traîner. Un pauvre est venu avec à la main une poignée d'une herbe qui fait éternuer les bêtes, il la lui a tendue et il l'a mangée. Le bœuf a été secoué, il a craché une aiguille et on l'a entraîné pour l'offrir. (Apparemment, la raison pour laquelle il ne voulait aller vers l'autel est à cause d'une aiguille qu'il avait dans la gorge, et s'il n'avait pas éternué il serait devenu tareph et aurait été invalide comme sacrifice.)

C'est par conséquent ce à quoi l'Écriture fait allusion en disant «il le sacrifiera parfait». Si l'on dit que peut-être il a un défaut à l'intérieur, le conseil est «il le sacrifiera pour être agréable», c'est-à-dire quand on voit que la bête marche volontiers vers l'autel, elle est certainement «parfaite». Car si elle était tareph, elle n'irait pas volontiers à l'autel.

«Le cohen fera fumer le tout» (1, 9)

Sur les paroles du Midrach, «Le tout – y compris les os et les tendons et les cornes et les sabots», le saint Rabbi Haïm ben Attar, le Or ha'Haïm, s'étonne: Pourquoi, s'il en est ainsi, Avraham n'a-t-il pas sacrifié le bélier comme holocauste avec ses cornes, mais a-t-il gardé les cornes comme chofarot: la corne droite pour le chofar du Machia'h et la corne de gauche pour le don de la Torah?

Rabbi Yitz'hak Ya'akov Weiss zatsal, Roch Av Beit Din de Jérusalem, a expliqué cette question dans son livre «Min'hat Yitz'hak» d'après les paroles du «Keli Yakar», qui a donné une raison à la loi du sacrifice de toutes les parties de la bête sur l'autel, en écrivant qu'on doit sacrifier les cornes parce que tout pécheur semble avoir des cornes pour en donner des coups. C'est pourquoi il doit sacrifier les cornes aussi.

Par conséquent, comme Avraham n'a pas offert le bélier comme sacrifice d'expiation, la providence a fait, comme l'explique le Or Ha'Haïm, que selon la vérité Avraham a offert les cornes aussi sur l'autel, mais elles sont tombées de l'autel, c'est pourquoi il ne les a pas offertes.

«Si une personne a fauté en ce qu'elle a entendu la voix d'un serment, et quoique témoin d'un fait qu'elle a vu ou a su, elle ne le déclare pas, elle portera sa faute» (5, 1)

Le Zohar donne pour explication de ce verset: «Si une personne a fauté»? «Elle a entendu la voix d'un serment» – Je l'ai adjurée en Mon Nom de ne pas mentir, et Je l'ai mise en garde quand elle est descendue en ce monde. «Elle est témoin» – certainement des quelques fois où Je l'ai mise en garde d'observer Mes mitzvot. C'est pourquoi comme elle est témoin «ou a vu ou a su» – les fautes qu'elle a commises en transgressant les ordres de son Créateur, «elle ne le déclare pas», si elle ne s'en confesse pas devant son Maître avant de quitter ce monde, «elle portera sa faute». Quand elle porte sa faute, comment lui fera-t-on une ouverture, et comment se tiendra-t-elle devant son Maître?

À LA LUMIÈRE DE LA PARACHA

S'EXPRIMER AVEC AFFECTION OU DUREMENT?

«Il appela Moché et Hachem lui parla de la Tente d'Assignation en disant» (Vayikra 1, 1).

Rachi explique qu'avant toutes les paroles et les ordres il y a d'abord un «appel», qui indique l'affection. C'est une expression que les anges du service emploient, ainsi qu'il est dit (Yéchaya 6, 3) «ils s'appellent l'un l'autre». Il faut comprendre, s'il a appelé Moché avec affection, pourquoi Il lui a ordonné de dire aux bnei Israël avec sévérité: «Parle (daber, avec sévérité) aux bnei Israël»? On peut expliquer que le Saint béni soit-Il lui a dit que pour que les choses rentrent dans les oreilles des bnei Israël, il faut le leur dire de façon dure, et non doucement. Le Ketav Sofer explique (Derachot 'Hadachot pour le 8 Tevet) à propos de la faute des eaux de Mériba, quand Moché a dit (Bemidbar 20, 10) «Écoutez, je vous prie (na) rebelles», sur laquelle nos Sages ont dit (Berakhot 9a): «le mot na indique toujours une demande et une supplication», qu'il n'aurait pas dû parler à Israël sur le ton de la demande et de la supplication là où l'honneur du Ciel était en jeu. Comme il leur avait parlé doucement, il a été puni.

Dans le même ordre d'idées, nous trouvons qu'il est dit au moment du don de la Torah (Chemot 19, 3): «Et dis (taguid, durement), aux bnei Israël). Les Sages ont expliqué (Chabat 87a): «des choses dures comme des tendons».